

# Note de présentation du budget 2025 de la Caisse des écoles

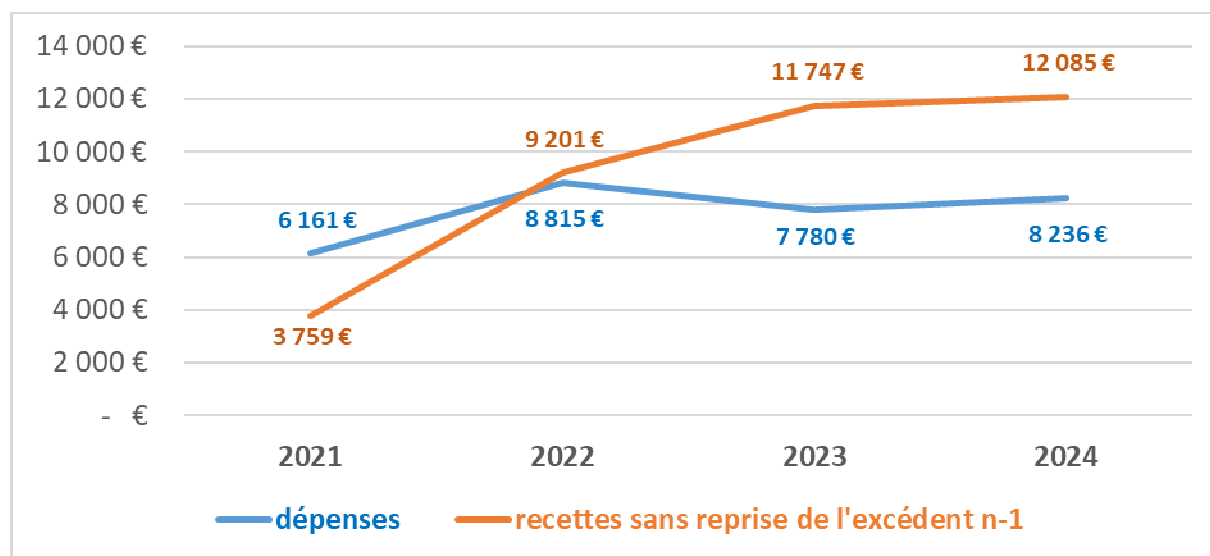
## I/ Evolution de la section de fonctionnement

### Résultats du compte financier unique 2024 :

- Excédent de fonctionnement de l'exercice = + 3 848,26 €
- Résultat 2023 reporté : + 13 417,24 €

Soit un excédent global de :  $13\,417,24 + 3\,848,26 = + 17\,265,50$  €

	2021	2022	2023	2024	BP 2025
Dépenses	5 021 €	8 815 €	7 780 €	8 236 €	29 300 €
Recettes sans reprise de l'excédent n-1	3 759 €	9 201 €	11 747 €	12 085 €	12 034,50 €
Excédent antérieur reporté n-1	11 468 €	9 066 €	9 451 €	13 417 €	17 265,50 €
Recettes totales	15 227 €	18 267 €	21 198 €	25 502 €	29 300 €



Depuis 2022 et la fin de la crise sanitaire de la covid-19, les recettes liées à l'organisation de manifestations sont à nouveau supérieures aux dépenses. Dépenses et recettes se stabilisent entre 2023 et 2024.

## Principales actions réalisées en 2024 :

- Loto en mars
- Plessis-Puces de printemps en mai
- Fête de la ville en mai
- Récompenses attribuées aux élèves en juin : livres pour les élèves de grande section maternelle entrant en CP à l'école élémentaire, dictionnaires pour les élèves de l'élémentaire entrant en CE1 et calculatrices pour ceux entrant au collège.
- ~~Plessis-Puces d'automne en octobre (supprimé à cause de la météo)~~

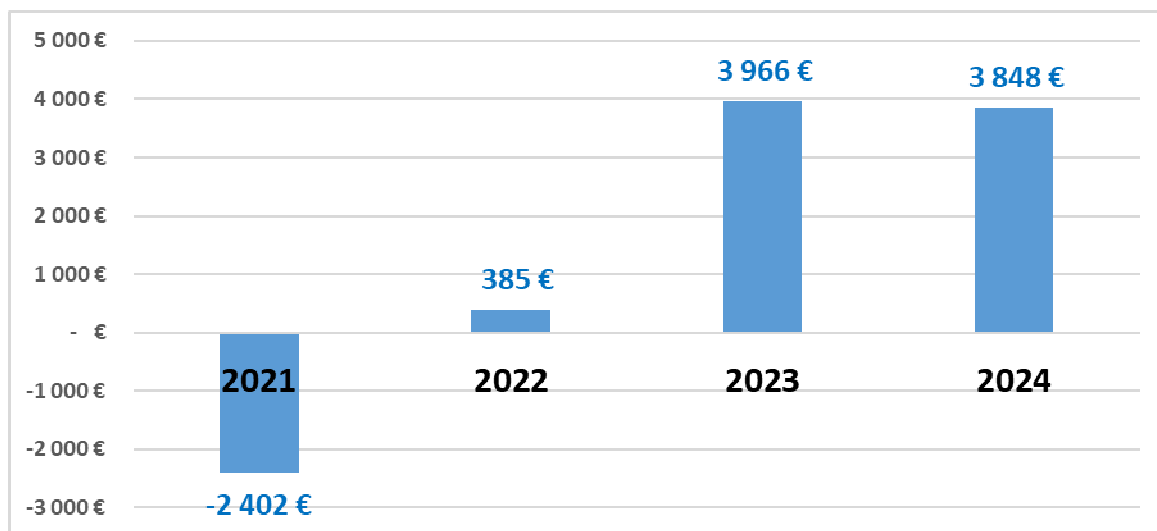
## Notion d'épargne :

L'épargne brute = recettes réelles – dépenses réelles de la section de fonctionnement

Il s'agit des dépenses et recettes de l'année, le résultat antérieur reporté n'est pas pris en compte (donc hors excédent de l'année précédente figurant en recettes de fonctionnement au compte 002).

L'épargne nette = épargne brute – amortissement du capital de la dette

La Caisse des écoles n'ayant pas d'emprunt à rembourser, l'épargne nette est équivalente à l'épargne brute figurant dans le graphique ci-dessous.



Après une période d'épargne dégradée, notamment du fait de l'annulation des festivités durant la crise sanitaire en 2020/2021, celle-ci redevient positive à compter de 2022 et retrouve un niveau correct et stable en 2023 et 2024.

La Caisse des écoles ne sollicite pas de subvention auprès du budget principal de la commune.

## **II/ Actions proposées en 2025**

Programmation habituelle des manifestations : loto, puces de printemps et d'automne, buvette lors de la fête de la ville en mai, récompenses pour les enfants entrant au CP, au CE1 et au collège, ...

Nouveautés 2025 :

- intervention d'une illustratrice à l'école maternelle du Parc
- séances de secourisme à l'école élémentaire Léon Blum
- participation pour financer l'installation de buts de football dans la cour de récréation de l'école élémentaire

## **III/ Subventions de fonctionnement attribuées**

La Caisse des écoles soutient les actions sportives menées par les associations scolaires au profit des élèves de l'école maternelle du Parc et de l'école élémentaire Léon Blum.

En avril 2022, le Comité a arrêté un mode de calcul des subventions attribuées aux associations qui prévoit un forfait de 2,50 € par élève.

Les subventions de fonctionnement proposées au vote du Comité sont :

- 665 € à l'association USEP « Blum Léon Bouge » de l'école élémentaire Léon Blum,
- 415 € à l'association « Les Petits Zébulons » de l'école maternelle du Parc.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2025

Application agréée E-legalite.com

71\_AN-091-269104279-2025.04.01-DELIB\_2025\_